

« RÉHABILITONS ENSEMBLE LA PLACE COMMUNALE DE LOBBES-CENTRE »

PV de la réunion de consultation de la population
Le 24 mars 2005 à l'Hôtel de Ville de Lobbes

Introduction de la soirée par M. Guy HERMANS, Secrétaire communal

M. Hermans a cadré le contexte de la réunion tout en mettant en évidence les multiples fonctions de la place au cours du temps et à l'heure actuelle.

Le projet d'aménager la place communale est une volonté du Conseil communal; la Cooparch-RU est l'auteur de projet désigné et Espace Environnement est chargé d'accompagner la démarche participative.

Plan de la réunion :

1. Les règles du jeu de cette démarche participative.
2. Première récolte des besoins.
3. Diagnostic et résultats du sondage téléphonique.
4. Vos réactions à l'avis concerté des techniciens.
5. Les suites.

1. Les règles du jeu – présentation par Jean-Alexandre POULEUR

Présentation du projet Beauregard et d'Espace Environnement

Ce projet transfrontalier est centré sur la valorisation concertée des centres urbains sur le territoire du Val de Sambre. C'est dans ce cadre et en tant que partenaire du projet Beauregard, qu'Espace Environnement est chargé d'accompagner la Commune pour consulter la population autour du projet d'aménagement de la place communale de Lobbes.

Présentation de la démarche participative autour de ce projet

Les habitants auront l'occasion d'être consultés sur l'aménagement de leur place communale.

Trois réunions avec la population sont programmées :

- Une première vise à récolter les attentes sur base de la connaissance du terrain et du sondage, la réunion de ce jour.
- Une deuxième pour la consultation du même groupe de personnes sur base d'esquisses réalisées par l'auteur de projet.
- Une troisième pour la présentation de l'avant-projet et la récolte des dernières remarques.

Certaines personnes représentatives de la population seront également invitées à participer au comité d'accompagnement qui assurera le suivi du projet.

2. Première récolte des besoins - animation par Jean-Alexandre POULEUR et Line FRANCOIS

Un questionnaire est distribué aux personnes présentes afin qu'elles le complètent au cours de la réunion et qu'elles réfléchissent à l'aménagement de cette place. Vous trouverez en annexe les résultats des réponses à ce questionnaire.

Ensuite, un premier débat est ouvert sur base de la phrase suivante :

« *Selon moi, les principaux problèmes sont ... car...* ».

Ci-dessous, vous trouverez les différents points de vue échangés.

- **Besoin de parking** => il faut des places de stationnement car :
 - Il n'y a pas des garages liés aux habitations.
 - Ce n'est pas uniquement pour les résidents mais aussi pour les commerçants.

- Manque de visibilité au niveau de la **structure de la place** :
 - Les différentes composantes de la place se distinguent difficilement.
 - Il n’y a pas de verdure, pas de lieu de repos, pas de lieu de convivialité.
- Le **passage pour piétons** entre la place et le trottoir en face est mal situé et dangereux. Il faudrait le changer de place.
- Pas d’**attrait touristique** de la place et de ses abords (petits commerces/café) pour les touristes.
 - => Comment attirer plus les touristes et capter ceux qui viennent à la Collégiale ?
 - Pourquoi pas un musée de la vie locale ?
 - Attente d’un plus du point de vue touristique (actuellement il y a la Collégiale mais c’est tout).
 - => Où accueille-t-on les touristes qui viennent en car ?
 - Pas de salle (les cafetiers disent qu’il en existe une).
 - Les touristes retournent à Thuin pour déjeuner ou dîner car Lobbes est moins accueillante. Il faut plus de terrasses qui attirent souvent les touristes qui restent alors plus de temps.
 - => Attention pour une part des commerçants : le tourisme ne remplacera pas les personnes qui transitent par Lobbes et s’arrêtent dans les commerces de la place (point de vue achats effectués).
- **Car-sharing** => mobilisation des emplacements de stationnement sur la place par des personnes qui y déposent leur véhicule et partent travailler. (vu par une personne habitant sur la place : 10 à 15 véhicules arriveraient entre 5h et 6h30 !).

3. Restitution du sondage téléphonique et du diagnostic – présentation par Jean-Alexandre POULEUR

La place communale et la Grand’rue ressortent à travers le sondage comme des lieux parmi les plus problématiques pour la population lobbaine.

Le diagnostic associant les avis des techniciens, ceux de la population et certaines caractéristiques socio-économiques du quartier met en évidence la place communale et la Grand’rue comme les lieux les plus problématiques de l’entité.

Les points négatifs évoqués à travers le **sondage** sont notamment :

- L’insécurité routière sur la voirie régionale et le trafic très important qui perturbe la vie locale (pollution).
- La place devenue avant tout un « parking » et qui manque de vie.

4. Restitution de l’avis concerté des techniciens - présentation par Line FRANCOIS

Les techniciens concernés et qui ont participé aux réunions sont ceux de la commune, de la DGATLP, du MET et des Pouvoirs locaux.

Conclusions de ce travail avec les techniciens :

- Important potentiel de l’espace : central, accueil d’activités, inscription paysagère intéressante (entre autres par rapport à la vallée de la Sambre), lieux touristiques proches.
- Potentiel peu exploité : stationnement trop présent, accès peu définis (pour les différents usagers), traversées peu sécurisées, manque d’éléments valorisants : mobilier, éclairage,... manque de connexions avec les autres lieux touristiques, manque d’homogénéité du bâti.

Présentation de l'analyse urbanistique et patrimoniale de la place et de ses abords :

- Evolution de la place et de ses abords à travers le plan Ferraris (+/- 1770), le plan Popp (+/- 1870) et le plan de secteur actuel.
- Mise en évidence des qualités paysagères, urbanistiques et patrimoniales et de l'attrait touristique via des photos.
- Le centre de Lobbes est devenu une ZPU (zone protégée en matière d'urbanisme – réglementation régionale) avec comme conséquence une réglementation visant à valoriser l'harmonie du bâti et de l'espace. Ce qui montre son intérêt architectural et urbanistique.

Les éléments structurants :

- Axe nord-sud, route.
- Lieux valorisant l'axe est-ouest : la Collégiale, la place, l'Abbaye, la Portelette.
- Lien avec la Collégiale, avec l'ancien vicinal, avec la Sambre.
- Présence de services et de commerces.
- Parc à l'arrière de la place.
- Présence d'un bâtiment de caractère : l'Hôtel de Ville.

Observations sur le problème de stationnement (résultant d'une brève analyse du stationnement) :

- Le taux d'occupation de la place est très variable suivant les moments de comptage pouvant aller jusqu'à la saturation lors de réunions de soirée à l'Hôtel de Ville.
- L'occupation courante est de 30 à 35 véhicules en journée et de 20 la nuit.
- Une première estimation donne +/- 20 véhicules de riverains et 15 à 20 voitures-ventouses (stationnées en permanence la journée).
- La rotation pour les commerces est très forte (beaucoup de véhicules restant peu longtemps stationnés).

Vos réactions animation par Jean-Alexandre POULEUR et Line FRANCOIS

Suite à cette présentation, les échanges se sont enrichis. Voici les différents points de vue rassemblés suivant les thématiques abordées :

Structurer les différents espaces sur ou autour de la place :

- dégager des espaces pour les terrasses;
- mettre en valeur l'Hôtel de Ville, l'accès à la Collégiale et celui à l'arrière de la place;
- séparer la place de la voirie, par ex. en plantant une haie basse avec accès sur la place (différenciation spatiale, plus accueillant);
- mettre en valeur dans le projet la légère déclivité de la place pour le rendre dynamique;
- ne pas oublier que la ruelle du Curé donne accès à la place et est donc aussi un accès pour piétons à ne pas oublier.

Intégrer du mobilier urbain et de la végétation :

- Une fontaine => lien avec l'eau. Elle pourrait se placer un peu en retrait de l'espace de la place : devant l'Hôtel de Ville ou dans l'espace vert situé à l'arrière.
- Un kiosque.
- « Ce qui est triste c'est l'absence de végétation »; des arbres hauts seraient plus intéressants qu'un ensemble de végétaux bas.

S'orienter vers une place multifonctionnelle :

- **Ouverture de la commune au tourisme :**
 - Accès des cars qui doivent se parquer et déposer les visiteurs sur la place :
 - . soit envisager un emplacement de stationnement pour cars sur la place;
 - . soit un simple débarquement des personnes avec le stationnement organisé un peu plus loin.
 - Aucune signalisation touristique depuis le Ravel vers le centre n'indique l'existence d'un centre-ville à proximité.

- **Espace de fêtes** : la place sert au carnaval, à la kermesse. Cela créerait des problèmes si on plante des haies ou des arbres ou si on place une fontaine ou un kiosque.
 - **D'autres avis** : pourquoi baser des aménagements sur une seule activité ? Il faut tenir compte des critères de chacun -> concertation entre tous les types d'activités.
- => La place publique est utile à tout le monde (touristes, commerçants, résidents), cela doit être une place multifonctionnelle (vie dans un centre).

La problématique du stationnement :

=> Propositions pour éviter que la place devienne un parking :

- Déplacer le parking ventouse à la place des Bonniers, cela rendrait la place communale plus conviviale.
- Zone de stationnement possible dans la sapinière située le long de la voie vicinale.
- Prévoir des parkings rotatifs à proximité des commerces (payants ou non).
- Possibilité d'aménager des garages à l'arrière près du vicinal (accès par la rue des Gaulx)

=> Remarques générales concernant le stationnement :

- Il n'y a rien de plus laid que des voitures garées le long d'une voirie ou sur une place => à dégager.
- Attention le parking c'est bien mais il faut toujours laisser un accès aux habitations : livraisons, personnes non valides, ...
- Attention si on crée des zones de garages, il faut les intégrer dans le bâti.

La Grand'rue, axe de passage et d'accès à la place :

Propositions pour diminuer le passage sur la Grand'rue :

- Pourquoi ne pas utiliser la voie de tram comme voie routière de déviation dans le but d'éviter le massacre du cœur de Lobbes par la voiture.
- Pourquoi ne pas créer une voie de circulation en sens unique de part et d'autre de la place en passant par le vicinal ? Cela amènerait un plus pour la convivialité, le parking et la sécurité routière (en permettant de rétrécir la voirie).

Autres remarques sur cette route :

- « La route en tarmac à la Grand'rue, c'est mieux que les pavés; c'est moins bruyant ».
- « Attention le piétonnier chasse le commerce ! ».

Sécurité routière :

- Ne pas oublier que dans les voitures il y a des personnes. Il faut donc des aménagements sécurisés au niveau des piétons. La sécurité doit être assurée pour les piétons ! !

La Zone verte :

- L'aménagement de la place comprend-il la zone verte à l'arrière de la place ? Elle pourrait être aménagée si on a les budgets => Comment l'aménager, la laisser en parc ou en faire un parking ?

Pour info :

- Près du snack, à hauteur du parking, c'est un terrain privé.
- En dessous du parc, il y a toujours des vestiges de l'ancien Hôtel de Ville (caves).
- Dans la sapinière, des assises de l'ancienne abbatale.
- Les 2 parkings de la poste seraient à vendre, rue de l'Entreville et près de la Collégiale.
- A été abordée la création de la **RN54**¹ et deux types d'avis sont émis :
 - L'intérêt pour le « désengorgement » de la Grand'rue.
 - Le risque de perdre des clients de passage sur la route régionale qui représenteraient 75 % de la clientèle des commerçants de la place (voir la perte des revenus des commerçants lors des travaux réalisés sur la route).

¹ Note de l'auteur : la réalisation de la RN 54 entre Lobbes et Erquelinnes aura une incidence indirecte sur le lieu à traiter; les remarques sont donc prises en compte et indiquées dans le PV

5. Les suites

La création d'un comité d'accompagnement

Ses objectifs :

- permettre d'échanger les avis entre techniciens, élus et habitants;
- concerter ces acteurs;
- préparer la décision.

Sa composition :

Elus : Collège 5

Conseil communal 4

Population : Riverains 3

Commerçants 3

CCAT 3

Syndicat d'initiatives 1

Commission culturelle lobbaine 3

Médiateur-technicien : Espace Environnement 1

Techniciens communaux et régionaux invités : DGATLP, MET, DGPL

La prochaine réunion aura pour objet de définir les enjeux sur base de l'esquisse de l'auteur du projet.

« RÉHABILITONS ENSEMBLE LA PLACE COMMUNALE DE LOBBES-CENTRE »

PV de la deuxième réunion de consultation de la population

Le 27 juin 2005 à l'Hôtel de Ville de Lobbes

Introduction de la soirée par Monsieur Guy Hermans, Secrétaire communal.

Plan de la réunion

1. Rappel du contexte.
2. Les résultats de la première réunion.
3. Les options d'aménagement.
4. L'esquisse de travail.
5. Les suites.

1. Rappel du contexte

La COOPARCH est l'auteur de projet désigné pour l'aménagement de la place communale et Espace Environnement (EE) est chargé d'accompagner la démarche participative. Le travail d'Espace Environnement s'inscrit dans le projet Beauregard, projet transfrontalier centré sur la valorisation concertée des centres urbains sur le territoire du Val de Sambre.

Cette réunion est axée sur la présentation et la discussion:

- des options d'aménagement retenues par l'auteur de projet suite à ses analyses de terrain et aux résultats de la première réunion;
- d'une esquisse = une nouvelle répartition des différents usages sur l'espace.

2. Les résultats de la première réunion – présentation par Line François, Espace Environnement

Rappel des éléments du débat

=> voir PV de la réunion du 24 mars 2005 précédemment reçu

Résultat de l'analyse des questionnaires

Problèmes et atouts des bâtiments et espaces sur et proches de la place

- Ce sont surtout des lieux qui sont mentionnés et peu de bâtiments. Les lieux les plus cités sont l'espace macadamisé et la Grand-Rue. L'espace vert arrière a peu retenu l'attention
- Les $\frac{3}{4}$ des citations sont négatives.
- La présence de la voiture est la préoccupation majeure; les avis émis sur l'importance physique qu'elle doit avoir sur l'espace étant diversifiés.

Attentes d'améliorations les plus souvent citées

- Le partage de l'espace entre les différents usagers.
- Le respect de la convivialité et des fêtes.
- La préservation des commerces locaux.
- La mise en valeur de l'Hôtel de Ville : dégager l'espace, éclairage, mobilier.
- L'embellissement général : verdure, façades, mobilier urbain.
- Rendre visible l'Office du Tourisme.

Traversée de la Grand-Rue et sécurité des piétons

D'après les participants, cette traversée est

Très bien sécurisée	0
Bien sécurisée	0
Moyennement sécurisée	3
Un peu sécurisée	3
Très peu sécurisée	19

Les causes principales du sentiment d'insécurité sont d'abord la vitesse excessive, ensuite les passages piétons mal situés, et enfin l'intensité du trafic et l'étroitesse du trottoir.

Alternatives au stationnement

Trois types de solutions sont cités pour des usagers différents :

- Favoriser la construction de garages pour les riverains (par exemple : le long de la voie vicinale).
- Inciter les quelques navetteurs à se garer place des Bonniers.
- Utiliser des terrains proches : espace vert arrière de la place, sapinière, rue de l'Abbaye, voies du chemin de fer à désaffecter, parking de la poste.

Questions de compréhension, suggestions ou compléments d'information apportés par les participants :

- Lorsque l'on évoque le parc ou l'espace vert derrière l'Hôtel de Ville, il s'agit de l'espace qui le jouxte directement et non le talus ou la sapinière au-delà des voies du tram.
- Un intervenant déplore que certaines informations n'ont pas été demandées comme le nombre de m² utile pour faire une fête sur la place ou le nombre d'emplacements de stationnement souhaité par les habitants/riverains. Il est répondu que plusieurs comptages ont été effectués afin d'évaluer la demande globale, y compris celle des riverains mais qu'il est exact que des contacts personnels n'ont pas été pris.
- L'espace parc est plein de pierres et peu accueillant, donc mal utilisé.
- Pour limiter la vitesse, proposition de mettre la partie de la voirie régionale longeant la place en zone 30. Pour traverser la rue, proposition de mettre un casse-vitesse.
- Actuellement, il n'y a pas d'autorisation de passage sur les voies du tram. Comment exploiter ce lieu comme lieu de passage ou d'accès (garages riverains) ?
- Le terrain en bas de la rue des Gaux pourrait être utilisé pour des garages.
- En dessous de chez Remy se trouve un terrain vague inexploité. Il serait possible d'en faire des garages à 3 étages et de les relier à la rue de l'Abbaye.
- Voie au-dessus du tram ---> contournement de la circulation.

3. Les options d'aménagement – présentation par Pascal Simoens, COOPARCH

Etude de la place selon :

Contexte urbain et patrimonial

- La place de Lobbes a un rôle central pour l'entité, se caractérise par différentes fonctions, possède un patrimoine bâti non exceptionnel mais intéressant pour son rôle d'accompagnement; l'Hôtel de Ville en est un élément majeur.
- 4 espaces patrimoniaux s'articulent les uns avec les autres, le long d'un axe est-ouest à valoriser : Abbaye, place, vallée, Collégiale.
- La place ne doit pas être pensée uniquement pour le touriste. L'expérience montre que si un lieu convient aux habitants (qu'ils s'y sentent bien), il convient aussi aux touristes.

Contexte paysager

- Lorsqu'on traverse Lobbes en voiture, on voit peu de la place, que ce soit en descendant ou en montant la Grand-Rue.
- Les éléments verts sont très présents aux environs de la place (vallées encaissées et boisées). Sur la place, ils ne doivent pas cacher les éléments majeurs du patrimoine bâti.
- Volonté de mettre en valeur l'Hôtel de Ville et de mettre en lumière la place pour la rendre plus agréable de nuit.

Enjeux économiques : le commerce et le tourisme

- Rappel de la localisation des différents commerces/services et de leur intérêt au niveau local.

Sécurisation-stationnement

- Rappel des différents comptages de l'offre et de la demande en stationnement.
- De par sa fonction de parking sur son ensemble, la place manque de convivialité.
- Le nombre de places est en surnombre par rapport à la fréquentation.
- Le stationnement «ventouse», de longue durée peut être déplacé.

Cheminement piéton

- La liaison touristique est-ouest qui relie la place à la Collégiale est problématique dû notamment à la présence de la route nationale (vitesse élevée, liaison piétonne difficile, ...).
- L'accessibilité à la place (au parking) n'est pas structurée et donc pas maîtrisée et dangereuse.

Hiérarchisation des options par l'auteur de projet :

1. Définition d'un lieu de convivialité prioritairement piétonnier :
 - ⇒ espace central = espace de convivialité et de centralité libérée de la pression automobile;
 - ⇒ aménagements en faveur du piéton (largeur, revêtement, ...).
2. Sécurisation de la route nationale.
3. Valorisation des activités existantes : HORECA, commerces de proximité et logements.
4. Valorisation du patrimoine et des activités touristiques :
 - ⇒ Axe est-ouest (Abbaye/Collégiale) : axe de composition visuelle à mettre en valeur.
 - ⇒ Aménagement de jardins en prévoyant un lien avec l'Abbaye et la gare (projet de création de parkings près de la gare et liaison avec la place).
5. Création de 30 à 35 places de parking. Parkings riverains et de moyenne durée sur la place elle-même. Parking de courte durée (10 places pour 15 à 20 min.) le long du trottoir en face de la place.
 - ⇒ Sur la place : Parking organisé dans la zone de perception visuelle la moins importante
 - ⇒ Parking de courte durée la journée pour favoriser les achats de proximité
 - ⇒ Parking de longue durée la nuit pour les riverains
6. Aménagement d'un arrêt de tram derrière l'Hôtel de Ville

En plus des options, une des philosophies d'aménagement est de ne pas hypothéquer l'avenir, et donc de concevoir la place sans oublier que de futurs projets puissent s'y greffer.

Parallèlement au débat, des formulaires sont distribués aux participants afin que chacun puisse s'exprimer individuellement.

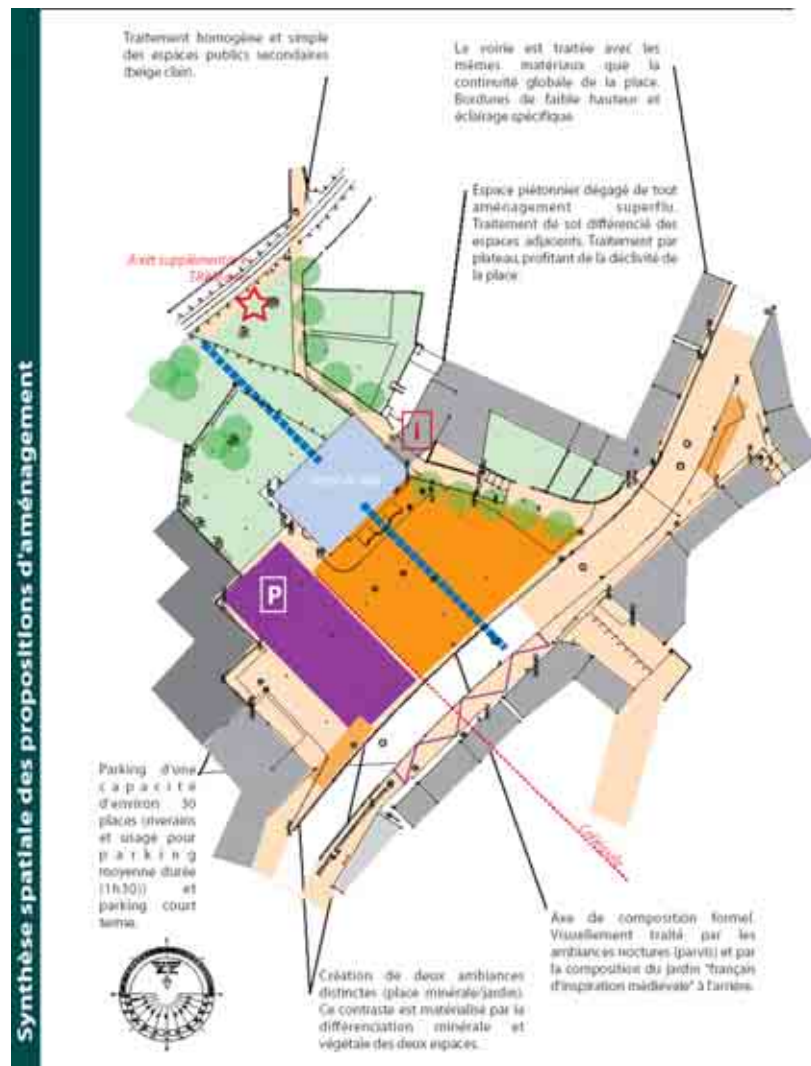
Débat :

- Un projet de valorisation des trams ruraux à Thuin (différents des trams urbains) est en cours. Un budget de 3.000.000 € est affecté pour réaliser une liaison touristique entre Lobbes et Thuin via cette vieille ligne de tram. Le pont enjambant la Sambre est actuellement en travaux pour le compléter d'une liaison RAVeL.
- Le projet autour de la Collégiale prévoit un parking de 10 à 15 places.

4. L'esquisse de travail

Présentation de l'esquisse

La COOPARCH n'a pas réalisé un plan précis et détaillé mais elle a localisé les différentes fonctions, l'essentiel du projet étant de structurer l'espace.



Les points principaux de cette esquisse :

- Aménagement d'un espace convivial autour de l'Hôtel de Ville, bâtiment majeur dans la perception de la place :
 - 700 à 800 m² de surface => possibilité d'installer un kiosque, des gradins, et de faire vivre toute activité traditionnelle ou nouvelle. Possibilité aussi d'intégrer un mobilier urbain contemporain le long de la ruelle sous l'hôtel de ville.
- Espace vert à l'arrière de l'Hôtel de Ville d'inspiration médiévale mais interprété de façon contemporaine. Cela dans une logique de possible extension vers la sapinière (vestiges abbatiale) à plus long terme.
- Implantation des 25 places de parking de moyenne et longue durées.
- La voirie régionale :
 - revêtement différent pour faciliter le passage;
 - place de parking le long de la voirie => « parking minute » structuré : 6 places + 3 places;
 - arrêt de bus au bout de la place.

Questions réponses

Parking

- Pourquoi n'y a-t-il plus de place de parking sur l'esplanade devant la Maison communale ? N'est-ce pas reculer s'il y en a moins ?
=> Au total, on arrive à 35 places de parking.
 - soit on garde des voitures ventouses et une place parking;
 - soit on privilégie la convivialité en proposant d'autres espaces mieux adaptés pour ces voitures ventouses qui, d'expérience, ne se gareront plus sur la place.
- Attention il faut respecter l'accès aux maisons le long de la place côté nord
=> Comme les pompiers peuvent les atteindre facilement, il n'y a pas de problème pour les habitants.
- Attention peut-être pas assez de places côté Grand-Rue (stationnement pour les commerces)---> à voir.
- Emplacements pour les touristes... Où se garent-ils ? Pas de place pour eux... Il faut des places de parking, sinon ils ne s'arrêtent pas.
=> Les premières questions concernant les touristes sont : comment viennent-ils ? Quand viennent-ils ? Pourquoi viennent-ils à Lobbes ? Ne faudrait-il pas une analyse un peu plus poussée à ce niveau ?
=> Le touriste est la personne la plus malléable. Les parkings de délestage peuvent fonctionner avec des panneaux de signalisation, surtout si le cheminement est agréable.
- Pourquoi n'a-t-on pas prévu de stationnement souterrain sous la place ?
=> Un parking souterrain a sa pertinence, surtout avec la déclivité. Mais il y a un budget à respecter et ce type de technique coûte cher.
- Un chancre se trouve du côté sud; le mur de soutènement s'effondre. Peut-on y faire un parking ?
=> Ce serait une solution pour boucher le trou avec la construction d'un parking en sous-sol et de logements aux étages. Mais le propriétaire du terrain n'est pas encore connu et une expertise sur la stabilité du mur doit être réalisée dans le cadre de ce projet.
- Comment peut-on retrouver un élément symbolique rassembleur pour les Lobbois et intéressant pour les touristes ? (cf. place d'Estinnes). On pourrait intégrer un tel élément sur la place en mettant en évidence l'axe Abbaye – place – Collégiale. Ouverture aux acteurs créateurs de Lobbes !
=> dans l'axe de l'escalier descendant de la Collégiale, un élément de ce type pourrait être installé et intégré à l'espace de convivialité.
- Où prévoir des emplacements de bus et cars pour les touristes ?
=> C'est en discussion avec le comité technique - voir emplacement possible sur le plan.
=> Les bus sont peu fréquents (1 ou 2 bus par heure en période scolaire). Pour les cars, il faut trouver une solution pour qu'ils se garent à un autre endroit MAIS attention aux bus à étage car ils ne passent ni à la Portelette, ni en dessous du pont de chemin de fer.
- Il faut prévoir plus de places de parking de longue durée et à proximité des commerces également (côté Grand-Rue).

Arguments avancés par les participants pour plus de places de parking :

- ⇒ Lorsque les parkings sont trop éloignés par rapport au centre des commerces, les personnes ne consomment pas. Surtout pour les personnes à mobilité réduite.
- ⇒ Les cafés ont besoin de parkings de plus longue durée.
- ⇒ Idem pour les touristes.
- ⇒ Le parking sur la place est en sécurité et sera donc occupé par les riverains et donc plus de places pour les gens de passage.

Réponses de l'auteur de projet :

- ⇒ 100 places de parking, c'est impossible dans l'esquisse actuelle. Il faut aussi savoir que plus on met de places de parking, plus les gens se garent mais qui ne font pas vivre nécessairement le commerce.
- ⇒ Le parking n'a jamais été une solution à la problématique commerciale (exemple de Châtelet explicité) ; il est un des éléments et c'est à tort que l'on focalise uniquement sur celui-ci comme « solution unique à tous les problèmes ».

- ⇒ L'espace de convivialité est multifonctionnel et peut être transformé pour certaines occasions en un espace de parking avec la possibilité de mettre une cinquantaine de places de parking supplémentaires. Ex. le rallye des ancêtres évoqué.
- ⇒ Il faut voir si dans l'avenir on utilisera autant la voiture. Il faut aussi aménager cette place pour les prochaines générations.

Autres alternatives évoquées :

- ⇒ On peut aussi envisager un tout autre projet, une place parking sans un vaste espace réservé à la convivialité, un peu comme la place actuelle. Le parking serait réservé aux riverains et clients des commerces. Il faudrait simplement structurer davantage la place avec une entrée différente de la sortie.
- ⇒ On peut aussi permuter l'espace de parking avec celui de convivialité mais alors on déforce l'axe est-ouest (Abbaye – place – Collégiale) et on dessine au autre projet.
- ⇒ On peut réserver l'espace de convivialité aux véhicules de riverains « la nuit » et aux commerces

Autres sujets :

- Comment mettre en valeur l'arrière (l'espace vert) s'il y a une zone de stationnement devant ?
=> Avec les matériaux utilisés, il y aura une fluidité de l'espace.
- Y a-t-il des plantations prévues ?
=> Comme on est en pleine campagne, on est entouré d'espaces verts. L'option prise est de créer un espace plus minéral et de mettre peu de plantations :
 - sur l'avant de la place, alignement d'arbres au nord (proximité de l'Office du Tourisme) avec intégration de mobilier urbain pour créer un espace de rencontre et d'attente pour des prises en charge touristique;
 - frondaison le long du parking;
 - la jardin à l'arrière de la Maison communale dans le prolongement de la place.
 Le but étant de privilégier un espace de convivialité multifonctionnel.
- Et pour les mariages ? Comment organiser le dépôt des voitures ?
=> sur la zone-tampon le long de la route.
- Quel type de matériaux et éclairage ?
=> Ca dépend du type d'aménagement retenu. Mais seront privilégiés la limitation (pas de surcharge inutile) et la sobriété.
=> Pour l'éclairage, le but est d'augmenter la sécurité pour les piétons qui traversent la voirie, pour les riverains qui rentrent chez eux.
- Quel type de mobilier urbain et mobilier pour enfants dans l'espace vert ? Y a-t-il des éléments aquatiques prévus ?
=> Le jardin médiéval est une idée proposée
=> Pour l'élément aquatique, s'il n'est pas entretenu, il est abandonné, donc il faut être sûr de la demande à ce propos.
=> Des jeux pour enfants sont envisageables.
- Il faut améliorer l'accès au Syndicat d'Initiatives car lorsque les marches sont gelées, c'est dangereux.
- Quel lien avec la Sambre ?
=> accès par la rue Tienne du Notaire (trottoirs + raisonnables pour y avoir accès), par le cheminement vicinal (mais il faut traverser les voies de chemin de fer).
- Comment faire vivre l'espace de convivialité ?
=> La place offre simplement des possibilités de moments de convivialité, ce sera aux Lobbains de le faire vivre concrètement en y organisant des activités.

Plan de la réunion

1. Rappel du contexte.
2. Synthèse des résultats des deux réunions précédentes.
3. L'avant-projet détaillé.
4. Les suites et conclusions.

1. Rappel du contexte

Trois partenaires se sont associés : la commune, l'auteur de projet : la COOPARCH et Espace Environnement pour mener une consultation sur les aménagements de la place communale de Lobbes. Le groupe consulté a été invité d'abord par un toute-boîte (première réunion) puis par lettre personnelle. Il s'agit donc du même groupe consulté lors des trois réunions. Le groupe ne peut pas être considéré comme représentatif de la population; par contre, il amène un éclairage concret grâce à sa connaissance des lieux et à sa pratique habituelle. En cela, il aide l'auteur de projet et la commune à orienter au mieux le projet en fonction des différentes attentes et remarques exprimées au cours des étapes de construction du projet.

Cette troisième réunion est axée sur la présentation et la discussion de l'avant-projet déjà soumis à un comité technique composé de représentants communaux et de gestionnaires régionaux concernés : Pouvoirs locaux (pouvoir subsidiant le projet à 60 %), Aménagement du territoire (délivrant le permis) et Equipements et transports (gestionnaire et financeur pour la Grand'rue).

2. Les résultats des réunions – présentation par Line François, Espace Environnement

Synthèse des éléments principaux

(=> voir aussi PV des réunions des 24 mars et 27 juin 2005 précédemment reçus).

Au cours de la première réunion :

Les principaux éléments recueillis

- Le stationnement : « quelle est la bonne mesure ? »
- Structurer les différents espaces : stationnement, espace terrasse, séparer la place de la voirie, mettre en valeur l'Hôtel de Ville, ...
- S'orienter vers une place multifonctionnelle : commerces, riverains, tourisme, fêtes locales.
- Améliorer la sécurité routière : traversées, trottoirs.
- Améliorer l'attrait touristique de la place.
- Intégrer du mobilier urbain et de la végétation.
- Traiter l'espace vert à l'arrière de la place.

Les attentes d'améliorations les plus souvent citées

- Le partage de l'espace entre les différents usagers.
- Le respect de la convivialité et des fêtes.
- La préservation des commerces locaux.
- La mise en valeur de l'Hôtel de Ville : dégager l'espace, éclairage, mobilier.
- L'embellissement général : verdure, façades, mobilier urbain.
- Rendre visible l'Office du Tourisme.

Au cours de la deuxième réunion :

La hiérarchisation des options

Par questionnaire, les participants ont émis leur avis sur la hiérarchisation des six options proposées par l'auteur de projet, sur les 32 questionnaires rentrés, l'avis est le suivant :

Classement des options proposées	
Place conviviale prioritairement réservée aux piétons	1
Sécurisation de la route nationale	2
Valoriser les activités existantes	4
Valoriser le patrimoine et les activités touristiques	3
30-35 places de parking et définition de parking courte et moyenne durées	5
Aménager un arrêt de tram derrière l'Hôtel de Ville	6

L'avis sur la hiérarchie des options est très semblable entre l'auteur de projet et le groupe : seule une inversion entre les options 3 et 4 apparaît. Cette plus grande volonté de valoriser les activités touristiques peut être due à la composition du groupe : personnes ayant un intérêt plus marqué pour le patrimoine et le développement touristique.

Après ces deux réunions, les questions et craintes encore en suspens sont :

- Stationnement :
 - Y aura-t-il assez de places ?
 - N'y aura-t-il pas des conflits d'usage : véhicules ventouses, commerçants, usagers des commerces, habitants ?
 - Et les cars de touristes, autres gros véhicules et cortège de mariage ?
 - Il faut traiter le problème du stationnement globalement pour le centre et pas uniquement pour la place.
- La sécurité de la Grand'rue sera-t-elle effective (usagers lents) ?
- Les activités sur la place seront-elles bien préservées ?
- L'espace vert à l'arrière sera-t-il mis en valeur si du stationnement se situe devant son accès ?
- Quels sont les matériaux, mobilier urbain et éclairage proposés ?
- Un élément symbolique pourrait-il mettre en valeur l'espace ?
- La liaison vers la Sambre sera-t-elle facilitée pour les usagers lents ?

3. L'avant-projet détaillé – présentation par Pascal Simoens, COOPARCH

L'avant-projet est présenté par thématique avec trois temps de questions.

Dans le PV, les différentes thématiques sont présentées de manière à montrer en quoi elles répondent aux attentes formulées et aux questions encore en suspens.

Techniques et usages

1. En ce qui concerne les usages potentiels de l'espace, la lecture de la composition de l'avant-projet peut se faire suivant deux axes :

- Est-Ouest : le cheminement, la liaison entre les éléments importants de la Ville : depuis la Collégiale jusque potentiellement la portelette.
- Nord-Sud, avec un découpage en « tranches » selon les activités : l'axe des commerces (Grand'rue), l'espace minéral de convivialité (+ stationnement), l'espace plus végétal du jardin du Mayeur et les terrasses vers l'arrêt du tram. Le long de cet axe, la mise à niveau des différentes « tranches » permet l'usage de l'espace pour toutes les activités existantes, voire à venir. Exemple montré sur schéma : le carnaval, les fêtes 1900, un marché de Noël.

→ réponse à la multifonctionnalité et à la structuration plus visible des activités.

→ réponse à la volonté de préserver les activités locales existantes.

→ réponse à la mise en valeur de l'Hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme (par la création de l'espace de convivialité).

2. Les déplacements piétons, ceux des habitants et des touristes sont favorisés : élargissement et sécurisation des trottoirs, sécurisation de la traversée (plateau entre les escaliers de la Collégiale et la place et changement de revêtement), cheminement le long de l'office du tourisme amélioré, nouveau passage vers l'arrière de la place par le « Jardin du Mayeur », cheminement général d'accès aux commerces plus sécurisé et agréable depuis la zone de stationnement.

→ réponse à la sécurisation des usagers lents

→ réponse à la valorisation touristique de la commune

→ réponse à la valorisation des commerces accessibles plus agréablement à pied

3. En matière de déplacements des véhicules, la Grand'rue est traitée comme une place traversée avec accès aisé aux emplacements de stationnement sur la place et le long de la Grand'rue. Les véhicules plus exceptionnels : mariage, bibliobus, ... ont un accès particulier à l'espace de convivialité (système de bornes amovibles).

→ réponse à la possibilité d'accès direct à l'Hôtel de Ville pour des événements particuliers

4. Deux types de stationnement sont proposés :

- Le long de la Grand'rue : 9 places à réserver pour de courtes durées, 20 min, c'est-à-dire le temps moyen nécessaire pour effectuer ses courses dans les commerces de première nécessité que sont la boulangerie, la boucherie, l'épicerie ou la pharmacie, voire l'Office du Tourisme. En considérant cette rotation sur 10h ouvrables, cela fait 270 véhicules par jour.

- Sur la place : 20 places surtout pour les moyennes durées : HORECA, courses multiples, visite à la Collégiale. De nouveau sur 10h ouvrables par jour, cela fait 160 véhicules par jour.

Ces deux zones sont accessibles, sans en perturber le fonctionnement, pour les riverains, la nuit et le dimanche.

Par contre, les véhicules dits ventouses (ceux qui occupent un emplacement toute la journée) doivent être déplacés ailleurs pour que le système de rotation fonctionne.

Pour les bus TEC, l'arrêt côté montée est préservé en voirie, côté descente il se situe sur le trottoir de la place. Il sert alors aussi de lieu de dépôt pour les cars touristiques.

Pour des manifestations plus exceptionnelles dans l'Hôtel de Ville, l'espace de convivialité pourra être ouvert au stationnement (bornes amovibles).

→ réponse à la préservation des commerces locaux en favorisant le parking rotatif indispensable à ce type de commerces.

→ réponse au dépôt des touristes venant en car.

Note : dans l'explication sur le stationnement, l'auteur de projet évoque une possibilité qui a été envisagée : celle de réaliser une dizaine de places supplémentaires sur l'emplacement du Jardin du Mayeur, mais le coût de stabilisation du sol pour en faire une zone de stationnement étant trop important (terrain = anciennes fondations et remblais), elle a été abandonnée.

5. Matériaux et mobilier urbain :

- Asphalte pour la voirie.

- Pavés porphyres et bordures de pierre bleue pour une bonne partie de la place et les trottoirs (en relation avec les matériaux utilisés pour les ruelles).

- Grandes dalles de béton (2 m sur 2) pour l'espace de convivialité et le plateau traversant.

- Klinkers pour les zones de stationnement le long de la Grand'rue.

- Dolomie pour le Jardin du Mayeur.

- Peu de mobilier urbain et végétation sur la place elle-même : escaliers d'accès au plateau servant de bancs (coin Nord-Est), un arbre ou sculpture pour marquer ce lieu et quelques arbres à l'angle Sud-Ouest pour fermer l'espace.

- Positionnement de « barrières » type croix de St André au débouché des escaliers de la Collégiale pour éviter des accidents (surtout enfants dévalant la pente).

- Mise en lumière de l'Hôtel de Ville.

→ réponse aux questions posées sur les matériaux, mobilier urbain et lumière.

Des détails par zone et vues en 3D

- L'espace central : le damier, l'escalier et le banc, l'arbre (ou la sculpture), les clés de St Pierre gravées dans les dalles de l'espace de convivialité.
→ réponse concernant un éventuel élément symbolique
- Le « Jardin du Mayeur » : (+/- l'actuelle zone verte) aménagé en petit jardin qui est de plain-pied avec la place et des terrasses donnant accès à l'arrêt du tram qui est un simple arrêt avec des panneaux de signalisation invitant à gagner la place. Le jardin intégrera un mur d'eau rappelant la Sambre toute proche. A l'arrière de l'Hôtel de Ville se trouvera un ascenseur pour accéder au premier étage. Le jardin ne sera accessible qu'à pied (+ chaise roulante); une barrière pourra en fermer l'accès la nuit.
→ réponse concernant l'accessibilité de l'espace vert depuis la place
→ réponse concernant un éventuel élément symbolique
- Les escaliers d'accès à l'arrêt du tram par la venelle le long de l'Office du Tourisme.
- Le plateau traversant.

Réflexions et débat sur l'aménagement proposé :

Le stationnement : les questions

- Avec si peu de places : où pourront se garer les riverains de la place ? La journée, on compte déjà 12 véhicules garés en permanence (commerçants, travailleurs), la nuit une vingtaine mais cela veut dire aussi le samedi et le dimanche : comment gérer alors les événements particuliers et même la venue de touristes le week-end ?
- Et les véhicules des policiers, celui du concierge et l'occupation de deux places pour personnes à mobilité réduite, tout cela réduit le nombre effectif de places.
- Où les commerçants pourront-ils se garer ? Existe-t-il de réelles alternatives ? Dans la rue de l'Entreville, certains commerçants semblent refuser par crainte pour leur véhicule. On évoque d'autres alternatives : quand seront-elles effectives ?
- Les chiffres de rotation donnés sont théoriques mais qui dit que cela va fonctionner et donc que les clients auront encore l'occasion de se garer ?
- Il n'y a pas d'emplacement de moyenne durée prévu sur le haut de la place : les clients se déplaceront-ils jusqu'au café situé dans cette zone ?
- Plus ponctuellement sont évoqués les déchargements de marchandises (accessibilité importante pour la préservation de la chaîne du froid pour le boucher) et livraison pour les particuliers (mazout au pied de la ruelle du Curé).
- Puisque la partie arrière ne peut pas être utilisée comme zone de stationnement et afin d'augmenter le nombre d'emplacements, des propositions de modifications sont émises :
 - L'arrêt de bus en descente prend beaucoup de place, est-il vraiment nécessaire ? Ne pourrait-on y créer du stationnement en épi en bordure de la place ?
 - De la même manière, le stationnement sur le trottoir en face ne pourrait-il pas être aussi disposé en épi ?
 - Pourquoi ne pas déplacer l'espace de convivialité vers l'arrière du site et le jardin vers les terrasses et laisser ainsi le stationnement sur l'ensemble de la place ?

Le stationnement : les éléments de réponses apportés

- M. Fauville apporte quelques éléments concernant les possibilités de stationnement alternatives dans le centre. Il s'agit d'indications sur des lieux potentiels et sans préjuger du terme de réalisation :
 - Déménagement du service Travaux, libérant des places de stationnement.
 - Emplacements nouveaux aux abords de la collégiale pour les touristes (en cours).
 - Rue de l'Abbaye.
 - Site de la SNCB, le long de la rue de l'Abbaye après restructuration.
 - Le terrain de la sapinière, le long de la ligne de tram.
 - Le terrain de la poste rue de l'Entreville mais en vente.

- En ce qui concerne les éléments techniques, réponses de l'auteur de projet :
 - La composition générale avec l'espace de convivialité répond à d'autres attentes que celles du stationnement, autres attentes qui ont été formulées dans les précédentes réunions, elle répond aussi à celles de la Région wallonne et en particulier de l'Aménagement du Territoire qui délivre le permis et dont l'orientation est un partage de l'espace pour tous les usagers (plus de places « tout parking »). Enfin, la composition proposée répond aux critères de mise en valeur du cheminement Est-Ouest, de l'Hôtel de Ville et de l'Office du Tourisme, ce qui ne serait plus le cas si des voitures y étaient stationnées.
 - Si on déménage l'espace de convivialité vers l'arrière de l'Hôtel de Ville, il existe un risque important au niveau de la stabilité du sol en cas d'occupation autre que piétonnier léger (espace vert de promenade et de détente) et donc des travaux de stabilisation plus importants que ceux prévus devront être mis en œuvre.
 - Pour le déplacement du bus, désavantages : risque d'un stationnement trop long en voirie lorsqu'il s'agit d'un car touristique et perte pour les touristes de l'arrivée sur un espace intéressant.
 - Le stationnement en épi (perpendiculairement à la voirie) ne peut être envisagé vu le trafic (voirie régionale).
 - En ce qui concerne la gestion de la rotation, elle se fera d'elle-même si ce sont bien des clients des commerces qui utilisent les emplacements la journée et les riverains la nuit. Quant aux voitures ventouses, elles ne pourront plus se garer sur la place. Il faudra pour cela une information sur l'intérêt du projet et un certain sens civique des utilisateurs.
 - La distance entre les emplacements et le haut de la place, il y a environ 20 m avec un trajet plus agréable à effectuer.
 - En ce qui concerne les livraisons à proximité de la ruelle du Curé, les questions ont été vérifiées sur plan lors de la réunion.
 - En guise de réflexion générale, l'auteur de projet pose la question suivante : si on laisse les 45 places autorisées disponibles aujourd'hui (ou même un peu plus), règle-t-on pour autant les problèmes de régulation du stationnement dans le centre à court, moyen et long termes ?

Autres éléments techniques : les questions et réponses

- La déclivité de la place est importante, cette considération est-elle déjà bien intégrée dans l'avant-projet proposé ?
 - oui, c'est pris en compte. A savoir : le dénivelé le plus important est de 1 m entre les angles Nord-Est et Sud-Est.
- Le plateau sera-t-il surélevé pour casser la vitesse (plus que le simple changement de revêtement) ?
 - Il n'est pas possible d'avoir un plateau surélevé car la pente de la voirie est supérieure à 4 % (données du Ministère de l'Équipement et des Transports).
- Il est important de bien positionner les emplacements des passages piétons pour sécuriser les traversées. Exemple : en sortant de la boulangerie, il y a un manque de visibilité, le passage devrait être déplacé.
 - Les emplacements exacts ne sont pas encore fixés.
- L'ascenseur sera-t-il accessible directement en voiture pour les personnes qui se déplacent difficilement ?
 - Non mais il le sera de plain-pied avec une chaise roulante.
- Le chapiteau pourra-t-il toujours être installé sur l'espace de convivialité ?
 - Oui, esplanade bien plane et matériau de revêtement solide et ancrage possible.
- Ne pourrait-on pas également placer des croix de St André à la sortie de la ruelle du Curé pour empêcher le passage des « vététistes » ?
- Les matériaux proposés sont intéressants, ne pourrait-on pas inciter les propriétaires privés à nettoyer leur façade ?
 - Depuis peu, le centre de Lobbes est en zone protégée en matière d'urbanisme (décret wallon) et donc les habitants peuvent bénéficier de primes à l'embellissement des façades.

4. Les suites

Espace-Environnement souhaite la participation du groupe à un travail d'évaluation et d'appréciation globale du Val de Sambre et ce, dans le cadre du projet transfrontalier Beauregard. Un questionnaire est distribué et les personnes seront recontactées par téléphone pour y répondre.

M. Bondroit clôt la réunion et explique les suites pour ce projet.

En matière de participation, un comité d'accompagnement est créé avec des représentants du Collège, du Conseil, de la CCAT, syndicat d'initiative, ... des représentants régionaux et trois commerçants et trois habitants.

En ce qui concerne le projet, il sera présenté au Collège, ensuite au Conseil après avis du comité d'accompagnement. La subvention régionale de 60 % est accordée au plan triennal de la commune, budget 2005. Pour le début des travaux, il est encore impossible de se prononcer et cela dépendra de l'avis du Conseil communal sur le projet et du permis d'urbanisme.

En fin de séance, trois commerçants se présentent pour le comité d'accompagnement (Mme Marbais, M. Detrait, M. Anus) et trois habitants (Mme Thibaut, Mme Dubois et M. Stois).